



Wallonie

## URBANISME 2<sup>ème</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande de la **Société ESTOR-LUX II S.A.** ayant établi ses bureaux Avenue Maurice-Desteny n°13 à 4000 Liège.

Le terrain concerné est situé **Zoning Industriel à 6790 Aubange** et cadastré division 1, section A, n°1824A, 1870K, 1843T.

Le projet est de type : **Construire et exploiter un parc de batteries de stockage d'énergie d'une capacité de 100 MW (puissance) et 277,9 MWh (capacité de stockage énergétique).** *Cette seconde enquête est réalisée pour des motifs de pure forme, le projet restant le même qu'au jour de la première enquête.*

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars relatif au permis d'environnement selon les modalités définies aux articles D-29-7et suivant du Code de l'Environnement et d'une demande d'écart au Guide Communal d'Urbanisme pour l'implantation en partie dans la zone verte de transition.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute 22 à 6791 Athus :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous uniquement ;
- Une permanence se tiendra le vendredi 12 avril et 19 avril 2024 de 16h à 20h sur rendez-vous uniquement, pris au plus tard 24h à l'avance.
- Un représentant de la société ESTOR-LUX II se tiendra à la disposition de toute personne intéressée par le projet le vendredi 12 avril à 10h30, sur rendez-vous uniquement, pris au plus tard 24h à l'avance.

Toute prise de rendez-vous peut être sollicitée auprès de Messieurs LAMBERT ou KLEE par téléphone au +32 (0) 63 43 03 10 ou via l'adresse mail [urbanisme@aubange.be](mailto:urbanisme@aubange.be)

L'affichage sur terrain du présent avis est prévu du 5 avril au 25 avril 2024.

**L'enquête publique est ouverte le 11 avril 2024 et clôturée le 25 avril 2024.**

- Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivant : Hôtel de Ville, Rue Haute 22 à 6791 Athus ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aubange.be](mailto:urbanisme@aubange.be)
- remises au guichet du Service Urbanisme

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Dossier PU 103**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet [www.aubange.be](http://www.aubange.be)

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **25 avril 2024 à 15h** au Service Urbanisme.

L'autorité de décision sur la demande de permis unique est conjointement les fonctionnaires technique et délégué.

Le Directeur général f.f.,  
LESPAGNARD A.

A AUBANGE, le 4 avril 2024.



Le Bourgmestre,  
KINARD F.